
 MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

portant intégration et nomination de Monsieur
 BIABAROH-IBOKO Justin dans les cadres de la
 Catégorie A - Hiérarchie I des Services du
 Personnel Diplomatique et Consulaire.-

 DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE

 DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
 CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(/ ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
 l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
 dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
 la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n°64-143/FP du 27 Juin 1961 portant le statut
 commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
 (/u le décret n°62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
 rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
 sation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
 et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 du 3 Février 1962
 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
 tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n°63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
 dans lesquelles sont effectuées des stages probatoires que doivent subir
 les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 § 3 ;
 (/u le décret n°67-50 du 24 Février 1967 réglementant la prise
 d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relative
 aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclasse-
 ments ;
 (/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
 les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n°84-856 du 8 Août 1984 portant nomination du
 Premier Ministre ;
 (/u le décret n°84-85 du 13 Août 1984 portant nomination des
 Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n°84-860 du 20 Août 1984 portant organisation des
 intérim des Membres du Gouvernement ;
 (/u le Rectificatif n°84-923 du 19 Octobre 1984 au Décret n°
 84-858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60-1377 du 27 Juin 1961 susvisé, Monsieur BIARRON-IECRO Justin, né le 15 Mars 1950 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique (Section : Diplomatique), obtenu en France, et intégré dans les cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partant où besoin sera./.-

Brazzaville, le 1er JUILLET 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Ambo-Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Antoine NDINGA-ORA.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Itihi Osestoumba LEACON-LEU.-

Bernard COMBO MESTONA.-

AMPLIATIONS :

JORFC 1
D G F P/D G F C E 3
D G F P/B S T 2
D G E 2
D C F 1
M. A. E. C 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
S G C N/B C 2.-